

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

04/25

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Thierry CORDELLE

Édito

Chères Nigelloises, chers Nigellois,

Ce nouveau numéro de la Gazette s'ouvre sur une note de profonde émotion. Nous avons appris avec tristesse le décès de **Marcel Loizet**, doyen du conseil, et figure incontournable de notre commune. Marcel était bien plus qu'un habitant : il a dédié une grande partie de sa vie à son service, en tant que conseiller municipal, adjoint, et même maire remplaçant. Il incarnait la mémoire vivante de Saint-Martin-de-Nigelles, toujours présent, toujours attentif à la vie locale, avec une bienveillance et une simplicité qui forçaient le respect. Très impliqué dans les activités du village, il a su, au fil des années, créer un lien fort avec plusieurs générations. À sa famille et à ses proches, nous adressons nos pensées les plus sincères et notre profonde reconnaissance.

Ce numéro est aussi l'occasion de faire un large tour d'horizon de la vie communale. Vous y découvrirez l'arrivée de **deux nouveaux conseillers municipaux**, venus renforcer le conseil dans un esprit de continuité et d'engagement.

Vous pourrez également prendre connaissance des **travaux prévus pour 2025**, témoins de notre volonté constante d'améliorer le cadre de vie tout en tenant compte des réalités budgétaires. C'est justement dans cette logique que s'inscrit l'article consacré au **budget 2025**, reflet d'une **gestion prudente et rigoureuse**,

menée depuis plusieurs années, et qui porte aujourd'hui ses fruits.

La **modernisation du parc informatique** de la mairie, récemment engagée, vient renforcer nos outils de travail pour un service public plus efficace et mieux adapté aux enjeux numériques actuels. Dans le même esprit, nous vous invitons à **rester connectés** grâce à nos outils de communication numérique, pour être toujours informés en temps réel.

Ce numéro se veut aussi utile et informatif : un **focus sur le 114**, numéro d'urgence accessible par SMS, vous est proposé, de même qu'un **appel au civisme** – pour préserver ensemble la qualité de notre cadre de vie – et une **mise en garde contre le démarchage** à domicile, trop souvent source d'abus. Un éclairage est également apporté sur le **recours au conciliateur de justice** pour résoudre certains litiges sans procédure judiciaire, une démarche simple et efficace.

Nos enfants ne sont pas en reste ! La classe de CM1/CM2 de notre école a été sélectionnée dans le cadre du **Parlement des enfants**. Un très beau projet pédagogique, qui les a amenés à réfléchir, rédiger et présenter une proposition de loi sur la lutte contre la pollution des océans, avec une grande maturité saluée par notre député.

Vous retrouverez aussi un retour sur plusieurs **événements marquants**

de ces derniers mois : le repas des anciens, toujours aussi convivial, le marché des créateurs organisé par Pop Chorale, ou encore les 40 ans de l'USL, un anniversaire important pour notre vie associative.

Côté prévention, nous revenons sur la **pose d'écluses** pour réguler la vitesse dans certaines zones sensibles, et nous vous rappelons que la **formation PSC1**, financée en partie par la commune, est reconduite afin de permettre au plus grand nombre d'acquiescer les gestes de premiers secours.

Enfin, un article revient sur les **réunions de hameaux** organisées à l'automne dernier. Ces rencontres ont été particulièrement enrichissantes. Elles nous ont permis de dialoguer directement avec vous, d'écouter vos préoccupations, et de renforcer le lien entre les habitants et la municipalité. Un lien que nous continuerons à entretenir avec la même sincérité.

Vous retrouverez également votre rubrique habituelle sur l'état civil, ainsi que "La parole à l'opposition", dans un esprit de transparence et de pluralisme auquel nous tenons.

Nous vous souhaitons une excellente lecture, et vous remercions pour votre confiance et votre engagement dans la vie de notre commune.



2 NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX



Pascale GERMAIN

Membre de la liste La force de notre village, Madame Pascale GERMAIN intègre le conseil municipal à la suite de la démission de Madame RABOUIN, que nous remercions sincèrement pour sa participation active et constructive au sein de notre assemblée.

Madame GERMAIN dispose d'une expérience de la vie municipale, ayant déjà exercé par le passé. Elle siègera au sein de la commission Vie locale – Associations – Séniors et de la commission des Finances.

Nous lui adressons nos vœux de bienvenue et de pleine réussite dans l'exercice de ses fonctions.



Youssef LAAMARTI

Membre de la majorité, Monsieur Youssef LAAMARTI intègre le conseil municipal suite au décès de Monsieur LOIZET.

Monsieur LAAMARTI était déjà très actif au sein de notre commune notamment en répondant toujours présent pour aider dans l'organisation des événements de notre commune.

Monsieur LAAMARTI siègera au sein des commissions des travaux, et de l'urbanisme. Nous lui souhaitons la bienvenue et le meilleur pour son entrée officielle au conseil municipal

Jean-Charles DEMORÉ

LE 114 : UN NUMÉRO D'URGENCE POUR TOUS, ACCESSIBLE PAR SMS

Le 114 : un numéro d'urgence privilégié pour les personnes en situation de handicap, ou ne pouvant pas parler, accessible par SMS.

En cas d'urgence, chaque seconde compte. Mais que faire lorsqu'on ne peut pas parler ? C'est précisément pour répondre à cette situation que le 114 a été créé. Ce service d'urgence national permet de contacter les secours par SMS ou via une application, en toute discrétion. Le 114 s'adresse en priorité :

- aux personnes sourdes ou malentendantes,
- aux personnes ayant des difficultés d'élocution ou de communication,
- mais aussi à toute personne en situation de danger ne pouvant pas parler (en cas de violence, de

cambrilage, de prise d'otage, etc.).

Le service fonctionne 24h/24 et 7j/7.

Des agents formés aux situations d'urgence vous répondent et contactent pour vous les services compétents : pompiers, SAMU, police ou gendarmerie.

Pour utiliser le 114 :

- Envoyez un SMS au 114 en décrivant la situation et votre localisation
- Ou téléchargez l'application gratuite « Urgence 114 »

Ce numéro peut sauver des vies. Le faire connaître, c'est permettre à chacun de se sentir un peu plus en sécurité, quelles que soient ses

capacités ou les circonstances.

N'hésitez pas à en parler autour de vous : le 114 est un outil simple, inclusif et essentiel.



Le 112 est le numéro d'urgence à privilégier si vous n'êtes pas en situation de handicap

Alain RIBAULT

TRAVAUX 2025

Lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2025, les élus ont adopté le budget communal pour l'année. Dans un contexte financier encore incertain, notamment au niveau des dotations et aides extérieures, tous les projets étudiés ne pourront être réalisés cette année. Les opérations non retenues pour 2025 seront reprogrammées, selon les possibilités budgétaires, sur les exercices 2026 et 2027.

Par ailleurs, à la date de rédaction de cette Gazette, la commune est encore dans l'attente du retour des organismes financeurs concernant plusieurs demandes de subventions. Ces réponses influenceront le calendrier de mise en œuvre de certains projets.

Voici les travaux envisagés pour 2025 :

Jean-Charles DEMORÉ

APPEL AU CIVISME : PRÉSERVONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE

Depuis plusieurs semaines, notre village est le théâtre de comportements regrettables qui altèrent la qualité de vie de toutes et tous.

Jets de déchets sur la voie publique, poubelles volontairement renversées, mobilier urbain détérioré, infractions routières répétées (excès de vitesse, non-respect des stops ou des priorités), sans oublier le non-respect du voisinage, voire des menaces adressées à des élus : ces faits ne peuvent plus être ignorés.

Chacun de ces actes, isolément ou pris dans leur ensemble, constitue une atteinte directe à notre cadre de vie. Ils traduisent un relâchement du lien social, une perte de respect des règles communes et des autres.

Travaux financés en autofinancement

- Poursuite de la rénovation du mur d'enceinte du cimetière, sur 40 mètres linéaires, dans la continuité du chantier mené en 2024.

Projet validé, en attente du retour formel sur les subventions demandées

- City stade : le projet a été accepté par le conseil municipal. Le lancement des travaux est prévu dès réception de l'accord, ou non, de financement, comme l'exige le cadre réglementaire.

- Rue de Saint-Martin (sortie d'Ouencé) : installation de bordures pour limiter la vitesse et réalisation d'un trottoir en calcaire d'un mètre de large.

- Clos des Champs : traitement des

eaux pluviales pour répondre aux problématiques d'inondation.

- Éclairage public : remplacement de 60 points lumineux anciens par des éclairages LED, plus économiques et performants.

Travaux financés par des subventions obtenues en 2023 (à solder avant fin 2025)

- Rénovation d'une classe attenante à la mairie : reprise du sol, isolation des murs extérieurs, changement des radiateurs, réseaux électrique et informatique, et travaux de peinture.

Et ce relâchement, s'il se poursuit, risque d'entraîner des tensions durables, de creuser des divisions là où nous devons au contraire faire bloc.

Il est essentiel de rappeler que la vie collective repose sur un principe simple : le respect mutuel. Respect des lieux, respect des règles, respect des personnes. Ces principes ne sont ni abstraits ni accessoires : ils sont le socle de notre vivre-ensemble.

C'est pourquoi nous en appelons solennellement au calme, au bon sens et au civisme de chacune et chacun. Protéger notre village, c'est l'affaire de tous. Refuser les incivilités, c'est affirmer notre attachement à une communauté paisible, accueillante et respectueuse.

Nous remercions sincèrement les habitants qui, chaque jour, agissent dans ce sens. Et nous invitons celles et ceux qui seraient tentés de céder à l'individualisme ou à la provocation à reconsidérer leur responsabilité envers l'ensemble des villageois.

Préservez ensemble ce qui nous unit. **Le respect n'est pas une option : c'est une exigence commune.**

Jean-Charles DEMORÉ

RESTONS CONNECTÉS : PENSEZ À LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Il y a quelques mois, nous avons mis en place un nouveau mode de communication numérique. L'objectif ? Réduire les impressions papier, alléger les coûts pour la commune et rendre l'information plus rapide et accessible à tous.

Le principe est simple : il suffit de s'inscrire en mairie en laissant votre adresse email. En échange, un autocollant spécifique vous est remis. Une fois apposé sur votre boîte aux lettres, il informe les distributeurs que votre foyer reçoit désormais les supports municipaux par voie numérique.

Ce petit geste est écologique, économique et pratique : il permet de limiter les impressions tout en continuant à recevoir toutes les informations essentielles (flyers,

invitations, gazettes...).

Et pour rester informé en temps réel, nous vous invitons aussi à télécharger l'application gratuite PanneauPocket. En vous abonnant à la page de notre commune, vous recevrez directement sur votre téléphone toutes les alertes, infos locales, événements à venir et messages municipaux.

Deux outils simples, complémentaires, et surtout pensés pour mieux vous informer au quotidien.

Merci à toutes celles et ceux qui ont déjà rejoint cette démarche. Si ce n'est pas encore fait, il n'est jamais trop tard pour s'y mettre !



Flashez ce QR code afin de télécharger PanneauPocket

Jean-Charles DEMORÉ

MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Face à un matériel devenu obsolète et ne répondant plus aux exigences actuelles, la commune a décidé d'engager un investissement important pour moderniser le parc informatique de la mairie.

Ces dernières années, l'effort avait été porté sur l'équipement de l'école, notamment grâce au programme ENIR et à deux dons qui ont permis de doter l'établissement de 12 ordinateurs portables. L'école dispose désormais d'un équipement satisfaisant.

C'est donc aujourd'hui la mairie qui bénéficie de cette dynamique

de renouvellement. L'objectif est d'assurer la continuité et la qualité du service public en mettant à niveau les équipements informatiques.

Le projet comprend plusieurs volets essentiels à la modernisation des équipements :

- Le remplacement du serveur principal, devenu obsolète,
- L'installation d'un système de sauvegarde sécurisé, à la fois local et externalisé, pour mieux protéger les données,
- L'ajout d'un onduleur pour garantir la continuité de service en cas de coupure de courant,

- Renforcement de la sécurité informatique du parc,
- Le remplacement de quatre postes de travail vieillissants,
- L'acquisition des licences logicielles adaptées aux besoins de la mairie.

Après étude de plusieurs propositions, la solution retenue comprend également un contrat de maintenance et d'assistance.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité et l'efficacité des outils numériques de la commune.

Béatrice BOUCHAUDY

BUDGET 2025 : UNE GESTION PRUDENTE

La commune aborde l'année 2025 avec des finances solides, fruit d'une gestion prudente et rigoureuse menée depuis plusieurs années. Cette stratégie porte aujourd'hui ses fruits, avec une situation budgétaire saine qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Cette dynamique positive va se renforcer dans les prochaines années : plusieurs charges financières importantes, comme des emprunts ou des contrats de location, arriveront à leur terme d'ici trois ans. Cela représente une diminution progressive et durable des charges fixes de la

mairie, un véritable levier pour préserver l'équilibre des finances communales.

Pour autant, la prudence reste de mise. Le contexte national est marqué par de fortes incertitudes, notamment sur le maintien de certaines aides et subventions. Des évolutions à la baisse ne sont pas à exclure, ce qui incite la commune à rester vigilante dans sa gestion.

Dans ce cadre, et conformément à la ligne suivie ces dernières années, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière communale en 2025. Un

choix responsable, en cohérence avec la volonté de ne pas alourdir la pression fiscale des habitants.

Il est toutefois important de rappeler que certains foyers peuvent constater une hausse de leur imposition. Celle-ci s'explique par l'augmentation des bases locatives décidée au niveau national, indépendamment des décisions de la commune. Par ailleurs, des hausses peuvent également intervenir au niveau de la communauté de communes, sur lesquelles la municipalité n'a pas de prise.

Thierry CORDELLE

DEMARCHAGE A DOMICILE

Depuis la parution de la dernière Gazette, de nombreux nigelloises et nigellois nous ont fait part de démarchages à domicile, parfois insistants et agressifs.

Démarchage : distinguer le vrai du faux

Les "vrais" démarcheurs sont des travailleurs indépendants ou rattachés à une entreprise (des VRP : voyageur, représentant et placier), qui doivent pouvoir justifier de leur identité et de leur profession, voire présenter une carte professionnelle. Le contrat signé doit aussi respecter plusieurs conditions (délai de rétractation, devis, conditions de paiement) pour être considéré comme valide.

Les "faux" démarcheurs utilisent le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou de voler de

petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux. Ceci est formellement interdit et composez immédiatement le 17. A posteriori, vous pouvez informer la mairie.

Les bons gestes

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques bons réflexes :

- Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas) ;
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle ;
- **Ne signez rien** avant d'avoir le devis en main ;
- **Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque**, surtout antitativité ;
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur ;
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, **composez immédiatement le 17** pour faire intervenir la gendarmerie.

L'abus de faiblesse

L'abus de faiblesse est le fait de vendre un produit ou de faire signer un devis à une personne en profitant de son ignorance, de sa faiblesse physique ou mentale. Le vendeur a connaissance de la vulnérabilité de la personne et peut aller jusqu'à exercer des pressions répétées pour manipuler la victime de manière à obtenir son consentement.

Vous, ou un de vos proches, êtes victime d'un démarchage abusif menant à un abus de faiblesse ? Des voies de recours existent pour contester et annuler les contrats souscrits.

Vous pouvez également déposer plainte en vous rendant dans la gendarmerie de votre choix. La plainte sera ensuite transmise au procureur de la République pour qu'il décide des suites à donner à l'affaire.

Denise TORCHEUX

LE REPAS DES AÎNÉS 2025

Le traditionnel repas des anciens s'est tenu cette année dans une ambiance particulièrement chaleureuse et festive. Plus de 100 convives ont répondu présents, un record de participation qui témoigne de l'attachement des habitants à ce moment fort de la vie communale.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli notre député, venu partager ce repas convivial aux côtés des élus et des habitants. Sa présence a été très appréciée et a contribué à faire de cette journée un temps d'échange et de proximité.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur bonne humeur et leur fidélité à ce rendez-vous annuel, qui est toujours l'occasion de beaux souvenirs et de

rencontres entre générations.

Un grand merci également aux bénévoles, dont l'implication, la générosité et le sens de l'accueil ont largement contribué à la réussite de cette journée. Leur engagement est précieux et très apprécié de tous.

Rires, discussions, animations et bonne cuisine étaient au menu de cette belle journée, placée sous le signe du lien social et de la convivialité. Vivement l'année prochaine !



Denise TORCHEUX

LES ÉVÉNEMENTS 2025

La vie communale sera, cette année encore, rythmée par de nombreux événements conviviaux, festifs et intergénérationnels. Grâce à l'implication des associations locales et de la municipalité, chacun pourra trouver des moments à partager, découvrir ou célébrer.

Après la cérémonie des vœux du maire en janvier, c'est le marché des créateurs organisé par Pop Chorale et événement qui a trouvé son public en février.

En mars, c'est le repas des aînés et le traditionnel loto organisé par Nigelles en fête qui ont remporté un grand succès.

Voici un aperçu des rendez-vous à ne pas manquer dans les mois à venir :

Mai

8 Mai : Cérémonie du 8 mai, suivie de la remise des cartes d'électeurs et des livrets de citoyenneté à nos jeunes citoyens.

17 Mai : **40 ans de l'USL**, une célébration sportive et festive pour marquer cet anniversaire important (voir l'article spécifique)

17 mai : **Concours de pétanque**, organisé par Nigelles en Fête

24 mai : **Soirée karaoké**, organisée par POP Chorale et Événements

Juin

21 juin : **Fête de la musique**, organisée par la mairie avec la participation de POP chorale et événements

29 juin : **Vide grenier**, organisé par Nigelles en Fête

Juillet

13 juillet : **Repas citoyen**, organisé par la municipalité, pour fêter la veille de la fête nationale dans une ambiance chaleureuse

Septembre

14 septembre : **Fête du village**, organisée par Nigelles en Fête, suivie d'une retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifice organisés par la mairie.

Novembre

9 novembre : **Marché des créateurs**, organisé par POP Chorale et Événements

Denise TORCHEUX

LE MARCHÉ DES CRÉATEURS

Le 2 février 2025, la salle multi-activités de notre commune a accueilli le tout premier marché des créateurs organisé par l'association POP Chorale & Événements.

Une vingtaine d'exposants étaient présents, proposant des créations variées allant de la poterie aux illustrations, en passant par la couture, la ferronnerie ou encore d'autres univers artistiques et artisanaux. Ce bel éventail de savoir-faire a su séduire un large public, venu non seulement de Saint-Martin-de-Nigelles, mais aussi des communes voisines.

Fort de ce bel accueil, un prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 9 novembre 2025. Une belle occasion de découvrir à nouveau la richesse de la création locale !



Denise TORCHEUX

L'USL FÊTE SES 40 ANS !

L'ASSOCIATION UNION SPORTS ET LOISIRS FETE SES 40 ANS LE SAMEDI 17 MAI À LA SALLE MULTIACTIVITES

Née de la fusion du « Comité Municipal de Gestion Sportive » et le « l'Association Nigelloise de Sports et Loisirs » le 28 septembre 1984, l'U.S.L. a été enregistrée le 12 décembre 1984.

Les principaux objectifs de l'Association sont de promouvoir les différentes disciplines dans les domaines du Sport et des Loisirs au niveau communal et de favoriser le développement d'activités dans le domaine culturel ;

Forte actuellement de 64 adhérents, 76 participants sont répartis en 5 sections et 4 activités :

Gym Douce – Hatha Yoga – Gym Tonique – Stretching Postural

Pour la Saison 2025/2026, nous avons plusieurs projets en cours dont la création d'un « Cours de Step » et /ou d'une section « Jeux de Société » .

VENEZ NOMBREUX FETER NOS 40 ANS ET DECOUVREZ NOS ACTIVITES ET NOS PROJETS

Contact : 06 22 01 25 93 Olivier LYRE - email : usl.smdn@gmail.com

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOTRE VILLAGE.

Chirstele COCHET

NOS ENFANTS FONT UNE PROPOSITION DE LOI

La classe de CM1/CM2, encadrée par Madame Neveu et Madame Alamome, a été sélectionnée pour participer au Parlement des enfants, un projet national organisé par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre de ce dispositif pédagogique, les élèves ont travaillé sur le thème de l'année : la lutte contre la pollution des océans. Ils ont ainsi découvert toutes les étapes de l'élaboration d'une loi, de l'idée à la rédaction, en passant par la réflexion collective et le débat.

Leur proposition de loi a été présentée à notre député, venu spécialement les rencontrer. Impressionné par leur travail et leur aisance à exposer leurs idées, il a salué la qualité de leur engagement.

Cette belle aventure se poursuivra en juin par une visite de l'Assemblée nationale, une occasion unique pour ces jeunes citoyens de découvrir les coulisses de la démocratie.



Tour d'Eure et Loir 2025

Cette année encore le tour d'Eure-et-Loir passera par Saint Martin de Nigelles.

Lors de la 2ème étape, prévue le **14 juin 2025** entre Nogent-le-Roi et Gault-Saint-Denis (156 km), les coureurs passeront par Saint-Martin-de-Nigelles.

Les cyclistes devraient traverser notre village aux alentours de 15h. Il est conseillé d'anticiper des perturbations de circulation, notamment pour les déplacements en voiture à travers le village cet après-midi là.



Horaires d'ouverture de l'église

L'église de Saint-Martin-de-Nigelles est à nouveau ouverte depuis quelques mois.

Elle est accessible tous les jours de 7h à 19h.

N'hésitez pas à pousser la porte pour un moment de recueillement ou de visite.



Denise TORCHEUX

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Commémoration

8 mai 1945

**LA MAIRIE DE ST MARTIN-DE-NIGELLES
VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
À 10H45 DEVANT LA MAIRIE.**

**À L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE, NOUS
PROCÉDERONS À LA REMISE DES
CARTES D'ÉLECTEUR AUX NOUVEAUX
VOTANTS LORS DE LA CÉRÉMONIE DE
LA CITOYENNETÉ, AVANT DE PARTAGER
ENSEMBLE UN VERRE DE L'AMITIÉ.**



Catherine RUBIN

FORMATION PSC1 : 7 HEURES POUR SAUVER UNE VIE

Constat : Les Français sont mal formés aux premiers secours. Le pays fait figure de mauvais élève dans la formation aux gestes qui sauvent.

Un constat alarmant alors que chaque minute compte pour sauver une vie. Même si une sensibilisation aux premiers secours est obligatoire à l'école, 1 français sur 5 est démuni devant des situations comme un arrêt cardiaque, un étouffement, une hémorragie, l'utilisation d'un défibrillateur.

Comme vous l'avez lu dans la gazette du mois de novembre 2024, la Protection civile de Auneau Bleury St Symphorien a formé 43 habitants de notre village aux gestes de Premiers secours. Devant le succès de l'opération et face à de nombreuses nouvelles demandes, la Mairie s'est engagée à renouveler cette formation.



Dès l'âge de 10 ans et pour tout citoyen sans limite d'âge.

C'est la formation de base des premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. C'est une formation pratique, avec des mises en situations concrètes.

Programme : La protection, l'alerte, la gestion d'un étouffement, d'une plaie, d'une hémorragie, d'une brûlure, d'un malaise

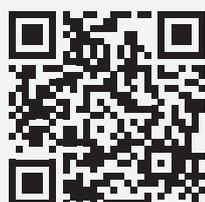
Durée : 7 heures en continu (le samedi de 8h45 à 17h - pause d'une heure pour le déjeuner)

Prix : 25 Euros par personne grâce à la participation de la mairie.

Pour conserver les savoirs et les pratiques, il est prévu officiellement une remise à niveau (recyclage) tous les 2 ans. Cependant, les personnes ayant bénéficié de cette formation l'an dernier ont la possibilité de se remettre à jour avant ces 2 ans.

Dans ces conditions particulières, la tarif individuel se montera à 50 euros (sans prise en charge de la Mairie)

NOUS VOUS REMERCIONS GRANDEMENT POUR VOTRE ENGAGEMENT, POUR VOUS, POUR VOTRE FAMILLE, POUR LES AUTRES.



Merci de signaler votre intérêt par email : contact@villesmdn.fr en précisant vos coordonnées pour vous joindre et le nombre de participants ou en utilisant le lien

<https://forms.gle/AFTCz5iwgULQMH7FA>

Thierry CORDELLE

FACE A VOS LITIGES : QUAND LA CONCILIATION DEVIENT UNE SOLUTION

En cas de conflit de voisinage, vous pouvez être aidé.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole assermenté. Son rôle est d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit. Depuis le 1er janvier 2020, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable avant un litige d'une somme qui ne dépasse pas 5 000 €.

La conciliation de justice concerne uniquement les différends en matière civile (relations bailleurs/locataires, litiges à la consommation, problèmes de copropriétés, litiges entre personnes, entre commerçants, troubles du voisinage, litige relevant du droit rural, ETC).

CONCILIATEUR DE JUSTICE POUR SAINT MARTIN DDE NIGELLES :

Monsieur Robert PONCET assure des permanences à Maintenon.

Permanences :

> En mairie le dernier samedi de chaque mois de 9h à 12 h (prendre

rendez-vous à l'accueil de la mairie au 02.37.23.00.45 ;

> Contact :

robert.poncet@conciliateurdejustice.fr

ou sur le site :

<https://www.conciliateurs.fr/>

Thierry CORDELLE

LIMITATION DE VITESSE : POSE D'ECLUSES

En décembre dernier, à la demande de la commune, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a procédé à l'installation d'écluses provisoires sur l'un de nos axes de circulation.

Ces chicanes ont été mises en place à titre expérimental afin d'évaluer leur efficacité en matière de réduction de vitesse. Il est important de noter que, pour des raisons réglementaires, une largeur de 4,50 mètres doit être maintenue au niveau de ces dispositifs, ce qui limite leur capacité à ralentir significativement la circulation.

Néanmoins, même si la baisse de la vitesse moyenne reste modérée, les premières observations montrent une amélioration notable du respect des limitations, en particulier dans le sens en direction de Villiers-le-Morhier. Les écluses semblent ainsi contribuer à une diminution du nombre d'infractions constatées.

Les résultats de cette phase de test seront prochainement analysés en détail, afin d'en tirer les enseignements nécessaires et d'envisager, le cas échéant, des aménagements pérennes.



Sens 1 : Vers Villiers le Morhier

Sens 2 : Vers le bourg de St Martin

Mairie de St-Martin-de-Nigelles

ÉTAT CIVIL

Depuis le 1er janvier 2025

Naissances :

Aucune naissance enregistrée dans notre commune dernièrement.

Mariages :

Madame BLIER Nathalie
Monsieur DE OLIVEIRA José Manuel
se sont mariés le 01/03/2025

Madame BOURGEOIS Dominique,
Ginette
Monsieur MARTY Pascal, Pierre
se sont mariés le 12/03/2025

Madame BURDIN Stéphanie
Monsieur LAGRAIN Angelo
se sont mariés le 10/04/2025

Décès :

- LOIZET Marcel, Gaston - 11/01/25

- PACAUD Claude, Paulette, Irène
(née COLIN) - 29/01/25

- PRIEURE Andrée (née BELLOMO)
- 24/02/25

Jean-Charles DEMORÉ

RENCONTRES DE HAMEAUX : UN DIALOGUE DE PROXIMITÉ APPRÉCIÉ

À l'automne 2024, la municipalité a organisé trois réunions publiques dans les hameaux de la commune : Églancourt – Le Coudray – Le Clos des Champs, le Bourg – Le Bois d'Olivet, et Ouencé – Ponceau. Ces rencontres ont réuni près de 100 participants au total, et ont été des moments d'échanges précieux et constructifs.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à dialoguer avec les habitants, à présenter les projets en cours, et surtout à écouter les attentes, les préoccupations et les suggestions des uns et des autres. Ce lien direct avec les citoyens est essentiel pour faire vivre une démocratie locale active et renforcer la proximité avec l'équipe municipale.

Parmi les grandes thématiques abordées :

- La sécurité routière (vitesse excessive, stationnement gênant,

signalisation, circulation sur chemins partagés),

- Les problèmes d'inondation, notamment au Clos des Champs et au niveau du passage des 4 maisons,

- L'entretien de la voirie (revêtements, trottoirs, marquage au sol),

- La gestion des eaux pluviales et les aménagements nécessaires,

- Des demandes en matière d'éclairage public, de mobilier urbain (bancs, jeux) et d'espaces verts,

- Des sujets liés à l'environnement (utilisation des herbicides, élagage),

- Et diverses questions pratiques: plans communaux, urbanisme, signalisation, état civil, panneaux d'affichage, pression d'eau, entretien des équipements.

Nous avons annoncé la publication d'une gazette spécifique pour répondre à l'ensemble des

questions. Toutefois, de nombreux sujets évoqués concernaient des situations individuelles ou très localisées, ne justifiant pas une réponse publique généralisée. Pour autant, chaque remarque a été entendue et traitée avec attention.

Certaines demandes ont déjà pu être prises en charge, d'autres sont en cours de traitement, et quelques-unes demeurent en suspens, principalement pour des raisons budgétaires ou techniques. La transparence et la réactivité resteront nos priorités pour assurer le suivi de ces échanges.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants pour leur engagement et leur confiance, et continuerons à privilégier ces temps de dialogue direct, indispensables à une gestion communale proche de ses habitants.

Jean-Charles DEMORÉ

LE RETOUR DU BUS DU NUMÉRIQUE

Formation au numérique pour les séniors

Forte de son succès en 2024, la mairie renouvelle en septembre 2025 une initiative très appréciée : une formation gratuite à l'usage du numérique, spécialement destinée à nos seniors.

D'une durée de 3 heures, cette formation se déroulera dans un bus équipé comme une véritable salle informatique, avec tout le matériel nécessaire. Deux créneaux seront proposés : le matin de 9h30 à 12h30 ou l'après-midi de 14h00 à 17h00.

Accessible à tous les niveaux, cette formation permet d'aborder les bases de l'informatique ou d'approfondir ses connaissances, selon les besoins de chacun. Les participants peuvent également venir avec leur propre matériel (ordinateur portable, tablette, etc.) s'ils le souhaitent.

Une communication plus détaillée sera diffusée prochainement pour les inscriptions,

mais vous dores et déjà retenir la date du **jeudi 11 septembre 2025**.



Alexandre LOBOFF - Pascale GERMAIN - Christian TIRLOY

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La force de notre village

La FORCE de NOTRE VILLAGE, pas un vain mot ! En témoigne notre présence d'élu-e-s au Conseil Municipal ayant permis de voter contre le projet de déviation traversant notre commune, suite à notre insistance. Toutefois la loi Zan de 2023, maîtrisant l'extension de l'urbanisation et qui aurait pu protéger notre village de ce projet, est en passe d'être détricotée par les institutions, reflétant l'ambiance actuelle à minorer les problèmes environnementaux, lesquels

reviendront tel un boomerang. Au sujet des bornes incendies dont le débit est insuffisant, nous avons une solution d'attente pour au moins sécuriser le quartier de l'école et de la mairie. Nous souhaitons pour en débattre une véritable concertation, par la création d'une commission de sécurité, nous attendons sa mise en œuvre.

Nous avons accepté de voter le budget car il poursuit une logique de prudence engagée par les

mandatures précédentes. Ce vote a été engagé alors que la répercussion des autres taux de la Communauté de Communes n'était pas encore connue. Un meilleur timing aurait permis une étude d'ajustement qui fait sens. Restons vigilants sur le plan local, mais bravo Mr le Maire pour les travaux de voiries engagés.

